

## SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 19 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### **Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué (à partir de la délibération n°19.11.243), Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée (à partir de la délibération n°19.11.243), Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal (pour la délibération 19.11.242), Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

### **Absents excusés :**

Alain HERAUD, Val DUCLOS (pour la délibération n°19.11. 242), Christophe DARDENNE (à partir de la délibération n°19.11.243).

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Sandy CHAUVEAU (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ pour la délibération n°19.11.242), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

**Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir de la délibération n°19-11-242 à la délibération n°19-11-243 : 33**

**Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir de la délibération n°19-11-243 à la délibération n°19-11-265 : 33**

-----  
Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance  
-----

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Monsieur Jean Philippe LE GAL,
- approuvé le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019.

Monsieur le Maire, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, a rendu compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération consentie le 18 avril 2014, modifiée par celles du 15 décembre 2014, du 21 novembre 2016 et du 15 mars 2018 (**délibération n°19-11-242**).

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

**PROJET URBAIN**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

**-19-11-243 : Aménagement de la Place Joffre – Square du Xvème dragon : demande de subventions**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel de l'opération	En € HT	%
FNADT	801 600.00 €	30%
Département	534 400.00 €	20%
Autres financements (Région Nouvelle Aquitaine, Fonds européens...)	534 400.00 €	20%
Autofinancement	801 600,00 €	30%
	2 672 000.00 €	100 %

- à solliciter toutes les subventions possibles au financement de cette opération.

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

Rapporteur : Madame PHILIPPE BUISSON

**-19-11-244 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Juridiction de Saint-Emilion Patrimoine Mondial de l'Humanité »**

Le Conseil Municipal :

- accorde une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association « Juridiction de Saint-Emilion, Patrimoine Mondial de l'Humanité »,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention exceptionnelle,
- inscrit les crédits correspondants au budget communal 2019.

**PERSONNEL**

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

**-19-11-245 : Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

**Conservatoire Municipal de Musique**

- suppression d'un poste d'assistant d'enseignement principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 15/20ème et création d'un poste d'assistant d'enseignement principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 12/20ème au conservatoire municipal de musique.

Compte tenu de cette modification le tableau des effectifs du conservatoire municipal de musique s'établit comme suit au 1er novembre 2019 :

Grade	Discipline	
Professeur d'Enseignement artistique Hors Classe	Direction et Piano	Temps complet 10h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Saxophone	Temps complet 20h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Violoncelle	Temps non complet 10h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Piano	Temps complet 20h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Flûte traversière	Temps non complet 15h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Clarinette	Temps non complet 8h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Piano	Temps complet 20h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Piano	Temps complet 20h
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Percussion	Temps non complet 3h/20h
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Guitare	Temps complet 20h
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Formation musicale	Temps complet 20h
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Flûte à Bec	Temps non complet 8h
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Violon	Temps complet 20h
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Chant	Temps non complet 10h
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Alto	Temps non complet 12h
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Hautbois	Temps non complet 6h/
Assistant d'enseignement artistique	Accordéon	Temps non complet 4h
Assistant d'enseignement artistique	Guitare - Musiques actuelles	Temps non complet 19h
Assistant d'enseignement artistique	Contrebasse	Temps non complet 4h
Assistant d'enseignement artistique	Formation musicale	Temps complet 20h
Assistant d'enseignement artistique	Formation musicale	Temps non complet 10h

Envoyé en préfecture le 27/11/2019  
 Reçu en préfecture le 27/11/2019  
 Affiché le  
 ID : 033-213302433-20191125-CRSOM\_25NOV19-AU

### **Direction de l'éducation**

- création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet suite au départ à la retraite d'un agent avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet suite à l'inaptitude totale à ses fonctions d'un agent avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- suppression d'un emploi permanent d'A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe à temps complet suite au départ à la retraite d'un agent et création d'un emploi permanent d'A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite au départ à la retraite d'un agent (Mme TILLARD) avec effet

au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

- création d'un emploi permanent d'A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe et la mutation d'un agent avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Envoyé en préfecture le 27/11/2019
Reçu en préfecture le 27/11/2019
Affiché le  temps complet suite à
ID : 033-213302433-20191125-CRSOM_25NOV19-AU

### **Direction des sports**

- suppression d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et création d'un emploi permanent d'un attaché à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à la Direction des Sports.

### **-19-11-246 : Avenant à la convention de constitution du service commun Direction des ressources humaines**

Le Conseil Municipal :

- approuve le nouvel avenant à la convention constitutive du service commun Ressources Humaines,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **-19-11-247 : Recours à des agents contractuels dans le cadre d'accroissement temporaire saisonnier, d'accroissement temporaire d'activité, de remplacement et du recensement de la population**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 1<sup>o</sup>, 3 2<sup>o</sup>, et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à des besoins temporaires liés à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,

- à recruter des agents contractuels afin d'assurer les opérations de recensement de la population pour lesquelles l'effectif annuel est fixé à 5 postes,

- à déterminer les niveaux de recrutements et de rémunération de ces agents contractuels selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,

- à signer les contrats afférents,

- à prévoir à cette fin l'inscription au budget principal des crédits nécessaires au paiement des rémunérations et charges correspondantes.

### **-19-11-248 : Mise à disposition d'un agent municipal auprès de La Cali**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de La Cali.

### **MARCHES PUBLICS**

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

### **-19-11-249 : Groupement de commandes relatif à l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité : modification de la liste des membres**

Le Conseil Municipal :

- acte le retrait du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais et le transfert de ses compétences à la Communauté d'agglomération du Libournais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

- approuve l'adhésion au groupement de commandes obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité des communes, les Eglisottes, Moulon, Nérigean, Saint Quentin de Baron, Saint-CIAS du Libournais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **PROJET URBAIN**

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

### **-19-11-250 : Appel à projet « Réinventons nos cœurs de Ville » : demande de subventions**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter l'Etat (au titre du FNADT) pour une subvention d'un montant de 29 400 €,
- à solliciter la Banque des Territoires pour une subvention d'un montant de 4 200 €,
- à solliciter tous autres partenaires institutionnels (publics ou privés) susceptibles d'apporter une aide financière au projet de la présente délibération,
- à signer les dossiers de demandes de subventions et tous autres documents utiles à l'instruction desdites demandes,
- à encaisser les subventions accordées.

## **URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

### **-19-11-251 : Cession de la parcelle AP 267 située Clos de Monrepos**

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente de la parcelle AP 267 d'une superficie de 215 m<sup>2</sup> au prix de 40 000 €, ce prix comprenant le nettoyage (enlèvement de souches) par le pôle patrimoine végétal de la Ville,
- approuve la prise en charge par les acquéreurs de l'ensemble des frais inhérents à la cession (notamment les frais notariés),
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession.

### **-19-11-252 : Rétrocession des espaces verts et parkings du Lotissement « Les Hortensis » dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal :

- approuve la rétrocession à titre gratuit des parcelles CH 245, 248, 249, 250 et 251 d'une superficie de 1 335 m<sup>2</sup> désignant les espaces verts et CH 244, 246, 247 pour les emplacements de parking d'une superficie de 418 m<sup>2</sup> dans le domaine public communal,
- approuve la prise en charge des frais inhérents à cette rétrocession par la Ville de Libourne,



- prononce le classement de ces parcelles dans le domaine public communal à compter de la date de signature de l'acte notarié,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié nécessaire à cette cession.

## FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

### **-19-11-253 : Budget annexe service public de l'eau potable : décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires suivants au budget annexe eau 2019 :

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1-2019 BUDGET ANNEXE EAU**

<b>Section de fonctionnement</b>					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
<b>DEPENSES</b>					
.042	6811	Ajustement des écritures d'amortissement	140 000,00 €	5 000,00 €	145 000,00 €
.023	.023	Virement à la section d'Investissement	185 750,00 €	-4 300,00 €	181 450,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>700,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>					
.042	777	Ajustement des écritures d'amortissement	3 000,00 €	700,00 €	3 700,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>700,00 €</b>	

<b>Section d'investissement</b>					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
<b>DEPENSES</b>					
.040	139118 et 13913	Ajustement des écritures d'amortissement	3 000,00 €	700,00 €	3 700,00 €
21	21531	Opération "protection des forages" virement du chapitre 21 au chapitre 23	80 000,00 €	-80 000,00 €	0,00 €
23	2315	Opération "protection des forages" virement du chapitre 21 au chapitre 23	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
27	2762	Créances sur transfert de droits à déduc TVA	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>7 700,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>					
27	2762	Créances sur transfert de droits à déduc TVA	260 000,00 €	7 000,00 €	267 000,00 €
.021	.021	Virement de la section de Fonctionnement	185 750,00 €	-4 300,00 €	181 450,00 €
.040	28031 et 281531	Ajustement des écritures d'amortissement	140 000,00 €	5 000,00 €	145 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>7 700,00 €</b>	

### **-19-11-254 : Budget annexe service public de l'assainissement : décision modificative n°3**

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires suivants au budget annexe assainissement 2019 :

Section de fonctionnement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 3	TOTAL BP 2019
<b>DEPENSES</b>					
.011	6226-6227-6378	Ajustement des charges à caractère général	29 200,00 €	-20 000,00 €	9 200,00 €
67	6742	Branchements des particuliers	280 000,00 €	30 000,00 €	310 000,00 €
.022	.022	Dépenses imprévues	55 390,00 €	-31 000,00 €	24 390,00 €
.042	6811	Ajustement des écritures d'amortissement	601 000,00 €	72 500,00 €	673 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>51 500,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>					
70	706121	Aide financière Agence de l'Eau Adour Garonne - réhabilitation des branchements	170 000,00 €	50 000,00 €	220 000,00 €
.042	777	Ajustement des écritures d'amortissement	78 300,00 €	1 500,00 €	79 800,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>51 500,00 €</b>	

Section d'investissement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 3	TOTAL BP 2019
<b>DEPENSES</b>					
.040	139111	Ajustement des écritures d'amortissement	31 000,00 €	1 500,00 €	32 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>1 500,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>					
.040	281532	Ajustement des écritures d'amortissement	560 000,00 €	72 500,00 €	632 500,00 €
16	1641	Ajustement de l'emprunt	2 276 704,63 €	-71 000,00 €	2 205 704,63 €
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>1 500,00 €</b>	

**-19-11-255 : Création des tarifs relatifs à l'enseignement du Padel à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019**

Le Conseil Municipal accepte la création des tarifs d'enseignement du Padel ci-dessous applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

	LIBOURNE		HORS LIBOURNE	
	1 Heure	10 Heures	1 Heure	10 Heures
1 PERSONNE	20,00 €	180,00 €	25,00 €	230,00 €
2 PERSONNES	30,00 €	280,00 €	35,00 €	330,00 €
3 PERSONNES	36,00 €	340,00 €	41,00 €	390,00 €
4 PERSONNES	40,00 €	380,00 €	45,00 €	430,00 €

**-19-11-256 : Couvent des Cordeliers : subvention de la Direction régionale des affaires culturelles**

Envoyé en préfecture le 27/11/2019  
Reçu en préfecture le 27/11/2019  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20191125-CRSOM\_25NOV19-AU

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel et le plan de financement global de l'opération suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	TTC	% (sur TTC)
Travaux	72 136.03 €	86 563.24 €	Département de la Gironde (estimé)	12 357.00 €	15.00 %
Études, SPS, Maîtrise d'œuvre	10 244.00 €	12 292.80 €	Région Nouvelle Aquitaine (estimé)	12 357.00 €	15.00 %
			DRAC	19 412.50 €	19.64 %
			Autofinancement Ville	54 729.46 €	55.36 %
<b>Total</b>	<b>82 380.03 €</b>	<b>98 856.04 €</b>	<b>Total</b>	<b>98 856.04 €</b>	<b>100.00 %</b>

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'obtention de la subvention précitée ci-dessus.

**SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

**-19-11-257 : Choix du mode de gestion de l'aire de camping-cars**

Le Conseil Municipal approuve le principe de la délégation de service public pour la gestion de l'aire de camping-cars.

**Communication de Monsieur le Maire portant sur la dématérialisation des actes relatifs au Conseil Municipal.****DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX**

Rapporteur : Madame Agnès SEJOURNET

**-19-11-258 : Concession de service public pour la gestion de l'eau potable (lot n°1) : attribution du contrat de concession**

Le Conseil Municipal :

- approuve le choix de la société AGUR en tant que concessionnaire du service public d'eau potable,
- approuve les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public de l'eau potable,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**-19-11-259 : Concession de service public pour la gestion de l'assainissement collectif (lot n°2) : attribution du contrat de concession**

Le Conseil Municipal :

- approuve le choix de la société SUEZ Eau France en tant que concessionnaire du service public d'assainissement collectif,
- approuve les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public



assainissement collectif,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 033-213302433-20191125-CRSOM\_25NOV19-AU

## Communication de Madame l'ajointe au développement durable sur les forages d'eau potable de la commune

### **-19-11-260 : Exonération des redevances d'assainissement collectif pour les usagers non raccordés de l'allée des vergnes**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à exonérer les riverains de l'allée des Vergnes des redevances d'assainissement non collectif,

- à demander à SUEZ la régularisation de leur facture d'eau potable à compter de la date d'application de la présente délibération.

### **-19-11-261 : Aménagement de l'itinéraire cyclable départemental entre Guîtres et Bayas ainsi qu'entre Libourne et Dagnac (itinéraire européen EV3 « La Scandibérique »)**

Le Conseil Municipal :

- valide l'itinéraire indiqué sur le plan proposé par le Conseil Départemental,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Département de la Gironde et la ville de Libourne, qui a pour objet de fixer :

- les obligations particulières des deux parties,
- le responsable de la mise en œuvre des mesures de police pendant les travaux et des dommages pouvant intervenir lors des travaux gérés par le Département de la Gironde,
- les procédures que chaque partie doit respecter dans le cadre des contrôles administratifs et techniques.

## **CULTURE**

Rapporteur : Monsieur Michel GALAND

### **-19-11-262 : Attribution de subventions aux associations culturelles – complément novembre 2019**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'attribution et au versement de subventions à des associations culturelles conformément au tableau ci-après :

ASSOCIATION	ACTION SOUTENUE	MONTANT
LA BELLE EQUIPE	1ère édition du « rencart des écrivains 2019 » et ateliers d'écriture pour enfants Noël 2019	600€
LA CONSIGNE	Édition octobre 2019 du Bal Métissé	500 €

### **-19-11-263 : Mécénats, partenariats et parrainages culturels : exposition « T'y crois, toi, au Père Noël ? » et saison du Théâtre le Liburnia**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à valider les termes, à signer les conventions et à encaisser, le cas échéant, les recettes correspondantes selon le détail suivant :

EXPOSITION « T'Y CROIS TOI AU PERE NOE »		
SOCIETE	CONVENTION	VALEURS
Imprimerie LAPLANTE	Mécénat partiel en nature sur impressions	410 €
Compagnie STEVEN COHEN	Partenariat sur scénographie	3 000 €

Envoyé en préfecture le 27/11/2019  
 Reçu en préfecture le 27/11/2019  
 Affiché le  
 ID : 033-213302433-20191125-CRSOM\_25NOV19-AU

SAISON LIBURNIA		
SOCIETE	CONVENTION	MONTANTS ET VALEURS
Imprimerie LAPLANTE	Mécénat partiel en nature sur impressions	1 390 €
Chateau DE LA NAUVE	Mécénat en nature sur fourniture de vin	1 320 €

**VOIRIE - CIRCULATION**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**-19-11-264 : Aménagement d'un giratoire sur l'avenue G. Pompidou à l'intersection avec l'allée des Castors et le Chemin de Grangeneuve : convention de mécénat**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat, établie entre la ville de Libourne et la société SCI TER, qui a pour objet de fixer les obligations particulières des deux parties en ce qui concerne les modalités d'exécution et de prise en charge des travaux pour la réalisation de cet aménagement de sécurité.

**INFORMATIQUE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**-19-11-265 : Dématérialisation des actes : signature d'une nouvelle convention de télétransmission des actes des collectivités territoriales intégrant tous les actes**

Le Conseil Municipal approuve les termes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales.

**QUESTION DIVERSE :**

Pas de question diverse.

La séance a été levée à 20H16.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne